

« LE DON D'OVOCYTES : PARLONS-EN ! »

L'Agence de la biomédecine et les sociétés savantes de praticiens de la reproduction et de sages-femmes se mobilisent en faveur du don d'ovocytes

Aujourd'hui en France, les dons d'ovocytes sont insuffisants pour répondre à l'attente des nombreux couples concernés par une infertilité médicale. Afin d'améliorer leur prise en charge, la mobilisation des professionnels de santé sur le terrain est essentielle pour faire connaître le don d'ovocytes, véritable geste de solidarité encore trop méconnu. Pour accompagner les praticiens dans cette démarche d'information et éclairer le dialogue avec leurs patientes potentiellement donneuses, l'Agence de la biomédecine met à disposition la brochure « *Le don d'ovocytes : Parlons-en !* »¹, conçue conjointement avec les sociétés savantes de praticiens de la reproduction et de sages-femmes.

➤ Un nouvel outil d'information construit avec et pour les professionnels de santé

Les médecins de la reproduction et sages-femmes, qu'ils exercent en ville ou au sein d'un établissement de santé, sont des relais clés pour faire connaître le don d'ovocytes. Ils doivent pouvoir apporter des réponses claires, précises et actualisées aux potentielles donneuses à la recherche d'informations médicales, réglementaires ou pratiques.

C'est pourquoi l'Agence de la biomédecine met à leur disposition la brochure « *Le don d'ovocytes : Parlons-en !* » dont le contenu a été élaboré en collaboration avec les sociétés savantes et les organismes professionnels concernés : **Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français (CNGOF)**, la **Fédération Nationale des Collèges de Gynécologie Médicale (FNCGM)**, le **Collège National des Sages-Femmes (CNSF)**, le **Groupe d'Etudes pour le Don d'Ovocytes (GEDO)** et la **Fédération française des Centres d'Etudes et de Conservation des Oeufs et du Sperme humains (CECOS)**.

Cette brochure vise à accompagner les praticiens au quotidien et aussi lors des campagnes de communication de sensibilisation sur le don de gamètes organisées par l'Agence de biomédecine. En effet, à l'occasion de chaque campagne, les professionnels de santé peuvent être interrogés par leurs patientes sur ce don.



¹ La brochure est téléchargeable, et bientôt disponible à la commande, sur le site <https://www.agence-biomedecine.fr/commander-un-document>

➤ **Objectif : améliorer la prise en charge des couples infertiles en dynamisant le recrutement de donneuses d'ovocytes**

Le don d'ovocytes a significativement augmenté ces dernières années avec + 40 % de donneuses entre 2010 et 2014². En 2014, la générosité de 501 donneuses a permis la naissance de 239 enfants³.

Toutefois, cette progression du nombre de dons d'ovocytes reste insuffisante avec pour principale conséquence un délai d'attente qui peut durer plusieurs années. Il occasionne pour les couples infertiles des pertes de chance d'obtenir une grossesse et de réaliser ainsi leur projet parental.

Recruter davantage de donneuses d'ovocytes chaque année permettrait aux professionnels des centres d'AMP de prendre en charge tous ces couples en attente. Cela permettrait aussi d'enrichir la diversité des profils pour accorder au mieux certaines caractéristiques entre donneuses et receveuses.

En France, le don d'ovocytes est possible pour les femmes entre 18 et 37 ans, en bonne santé, qu'elles aient déjà procréé ou non. Il est réalisé dans des centres disposant d'équipes médicales et paramédicales pluridisciplinaires, autorisés par les agences régionales de santé (ARS) sur avis de l'Agence de la biomédecine. Le don d'ovocytes, comme le don de spermatozoïdes, est soumis aux trois principes éthiques communs à tous les dons d'éléments issus du corps humain : gratuité, anonymat et consentement.

Pour en savoir plus, consulter le site de référence de l'Agence de la biomédecine :
www.dondovocytes.fr

Contact presse pour l'Agence de la biomédecine
Dominique Kerforn – 01 56 03 12 75
pressedondegametes@bm.com

² Période de référence : 2010 > 2014. Pourquoi les dernières statistiques d'activité de l'Agence de la biomédecine datent-elles de 2014 ? Les résultats annuels d'activité d'AMP avec donneur doivent prendre en compte le délai de grossesse afin de pouvoir évaluer le nombre de grossesses et le nombre d'enfants nés grâce à cette technique, soit un décalage de 2 ans.

³ Rapport annuel 2014 de l'Agence de la biomédecine